



Bienvenue dans le monde de la philanthropie

Savoir donner dans sa région



PHILANTHROPIE LANAUDIÈRE
SAVOIR DONNER DANS SA RÉGION

Philanthropie Lanaudière aide à établir des fonds pour les causes choisies dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du développement social, de la culture et de l'environnement.

La Fondation gère les avoirs des fonds, guide les donateurs en identifiant les enjeux importants de la communauté afin de soutenir les activités des organismes. Elle encourage le développement de la philanthropie comme levier important du mieux-être de la région de Lanaudière, mais ne réalise pas de compagnie de financement.

Philanthropie Lanaudière est partenaire d'un réseau de 191 Fondations locales œuvrant à travers le Canada. D'un océan à l'autre, ce vaste réseau travaille sur le plan local, et en partenariat, afin de provoquer des changements systémiques sur les enjeux importants aux yeux des Lanaudois. Philanthropie Lanaudière croit à un environnement juste, généreux et équitable pour l'ensemble des Lanaudois. **Philanthropie Lanaudière, humaniste et généreuse.**

À propos de nous

Le capital du fonds n'ayant jamais été initié, les 191 fondations communautaires au Canada, affirment avec confiance que leurs objectifs sont améliorer la qualité de vie dans la communauté, de façon pérenne.





Notre promesse

Agir avec intégrité, objectivité et transparence

- Afin que les dirigeants et les membres du conseil fonctionnent selon une rigoureuse observation des principes de la morale et de la justice.
- Afin que toute information concernant l'ensemble des opérations de la Philanthropie Lanaudière soit accessible en tout ou en partie.
- Enrichir la qualité de vie de sa communauté, inspirer le geste du don auprès de la communauté dans un contexte de développement durable et de legs aux générations futures.
- Être un leader dans le domaine de la philanthropie régionale québécoise et par son leadership public et d'influence sociopolitique des organisations régionales.



APPARTENANCE ET ENJEUX RÉGIONAUX

Le rapport Signes vitaux est un portrait dressé par des Fondations Communautaires dans tout le Canada. Il mesure la vitalité des régions, identifie les grandes tendances et évalue à l'aide d'indicateurs un éventail de secteurs déterminants de la qualité de vie. Il est coordonné au niveau national par les Fondations Communautaires du Canada. Plusieurs fondations communautaires canadiennes ont publié leur bilan local.

PHILANTHROPIE LANAUDIÈRE A PRODUIT CELUI DE Lanaudière
vous le consulté sur le site internet de Philanthropie Lanaudière

Philanthropie Lanaudière prend à cœur les intérêts de ses détenteurs de fonds et souhaite lui offrir le plus d'aide possible.

C'est pourquoi, nous proposons une multitude de services :



Soutien dans le choix de fonds philanthropique, selon vos besoins;

Transmission d'un relevé annuel de votre fonds et du rapport d'activité de la Fondation;

Possibilité de participer à divers ateliers d'information, activités philanthropiques ou conférences;

Toute demande d'information en lien avec la philanthropie;

Écoute, rencontres de qualité et en toute confidentialité, sans aucune obligation;

Service personnalisé afin de soutenir le désir d'entraide des donateurs et créateurs de fonds actuel et en devenir;

Accompagnement pour mettre en place votre don planifié (don par testament ou autres);

Fonds philanthropiques gérés administrativement de façon distincte;

Investissement dans un fonds collectif, pour assurer une économie d'échelle;

Remise de reçus fiscaux lors de chaque don;

Soutien disponible pour la distribution de l'aide financière aux organismes;

Analyse des besoins de la communauté en concertation avec ses représentants;

Émission des chèques d'aides financières aux organismes.

Administrateurs chevronnés

Jean Beaudoin, Président

Directeur régional à la Fédération des caisses Desjardins du Québec et directeur principal – Soutien aux dirigeants, Gouvernance et coopération, administrateur et président, de 1998-2011, de la CDR de Lanaudière. Président du Comité des élus, Vision 2020 du Mouvement coopératif québécois, maintenant retraité, mais toujours très actif dans sa région au sein de plusieurs conseil d'administration.

Andrée Saint-Georges, Vice-présidente

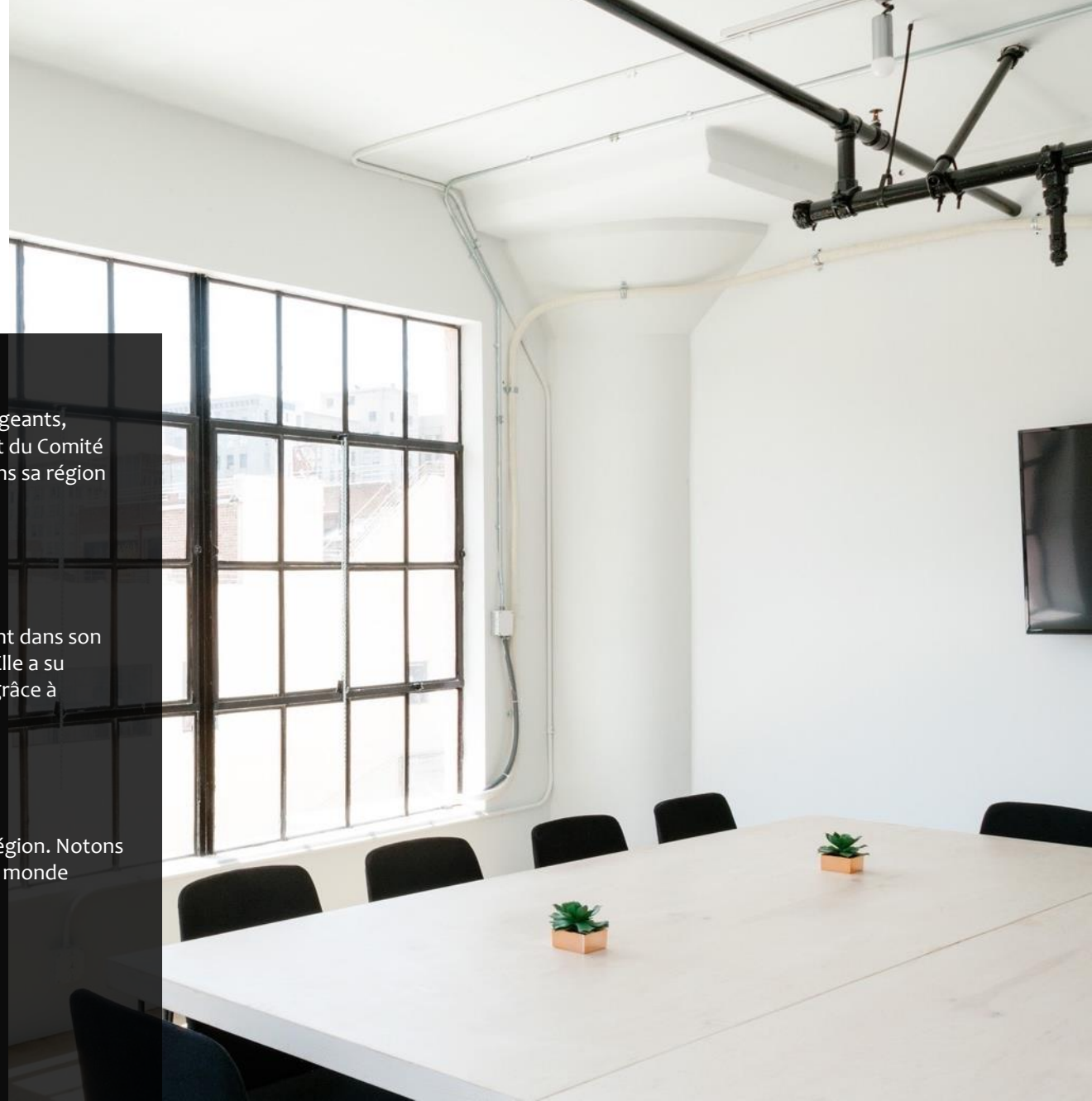
Femme de tête au sein de la culture lanaudoise, Andrée Saint-Georges a toujours su dépasser les limites tant dans son parcours académique que par ses implications auprès dans le développement de la région de Lanaudière. Elle a su d'ailleurs apporter la reconnaissance professionnelle à Culture Lanaudière, où elle est directrice générale, grâce à l'obtention de l'accréditation en Gouvernance Stratégique.

René Martin, FCPA, Trésorier

Reconnu pour son implication, M. Martin participe activement aux développement des organismes de sa région. Notons que M. Martin a reçu plusieurs prix et reconnaissance national et international pour son implication dans le monde philanthropique.

Pour la liste complète des administrateurs,

<https://www.philanthropie-lanaudiere.org/a-propos/gouvernance>



Devenir philanthrope

Accessible pour toutes personnes et organismes



- Des individus, des familles, des clubs sociaux, des entreprises, des institutions et divers organismes de bienfaisance.
- Une fondation communautaire accueille tous les donateurs, les moins fortunés comme les mieux-nantis.
- Souvent, les individus ou les familles décident de créer un fonds dans une fondation communautaire pour éviter un lourd fardeau administratif et réduire leurs dépenses
- Certains organismes de bienfaisance, dont plusieurs fondations déjà existantes, confient la gestion de leurs fonds de dotation à la fondation communautaire afin d'assurer leur viabilité financière et la pérennité de leurs fonds, en plus de bénéficier des compétences professionnelles en gestion de fonds de dotation.

LE RÉSEAU DES FONDATIONS COMMUNAUTAIRES DU CANADA



Fondations communautaires du Canada est un organisme créé en 1992 pour relier et soutenir les fondations communautaires, qui travaillaient auparavant de manière indépendante à travers le Canada. Depuis sa création, le mouvement des fondations communautaires n'a cessé de grandir; aujourd'hui, plus de 90 % des communautés canadiennes ont accès à une fondation.

Notre réseau gère un portefeuille d'actifs combinés estimé à plus de 6,2 milliards de dollars et nous avons réinvesti des centaines de millions dans les communautés.

Au Québec, il existe compte 10 fondations communautaires.

Nos programmes ciblent des enjeux sociaux pressants au Canada, notamment l'engagement de la jeunesse, l'égalité des genres, le soutien de l'entrepreneuriat et de l'innovation sociale, les rapports entre les collectivités locales et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, ainsi que bien d'autres thématiques.



Signes vitaux de Lanaudière

Développement durable dans le contexte des travaux sur les Signes vitaux de Lanaudière



• Dans le cadre de nos travaux sur les signes vitaux, nous avons établi le portrait de la situation sur les 4 piliers dans notre région à travers les programmes et réseaux de soutien existants. **A l'ultime nous devons, consacrer nos énergies à la création de Fonds de Dotation auprès des philanthropes de Lanaudière.**

Voici les 4 piliers :

- Social, Économique, Environnement et Culturel.

- Définition d'un développement durable : Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures.

Pourquoi choisir Philanthropie Lanaudière

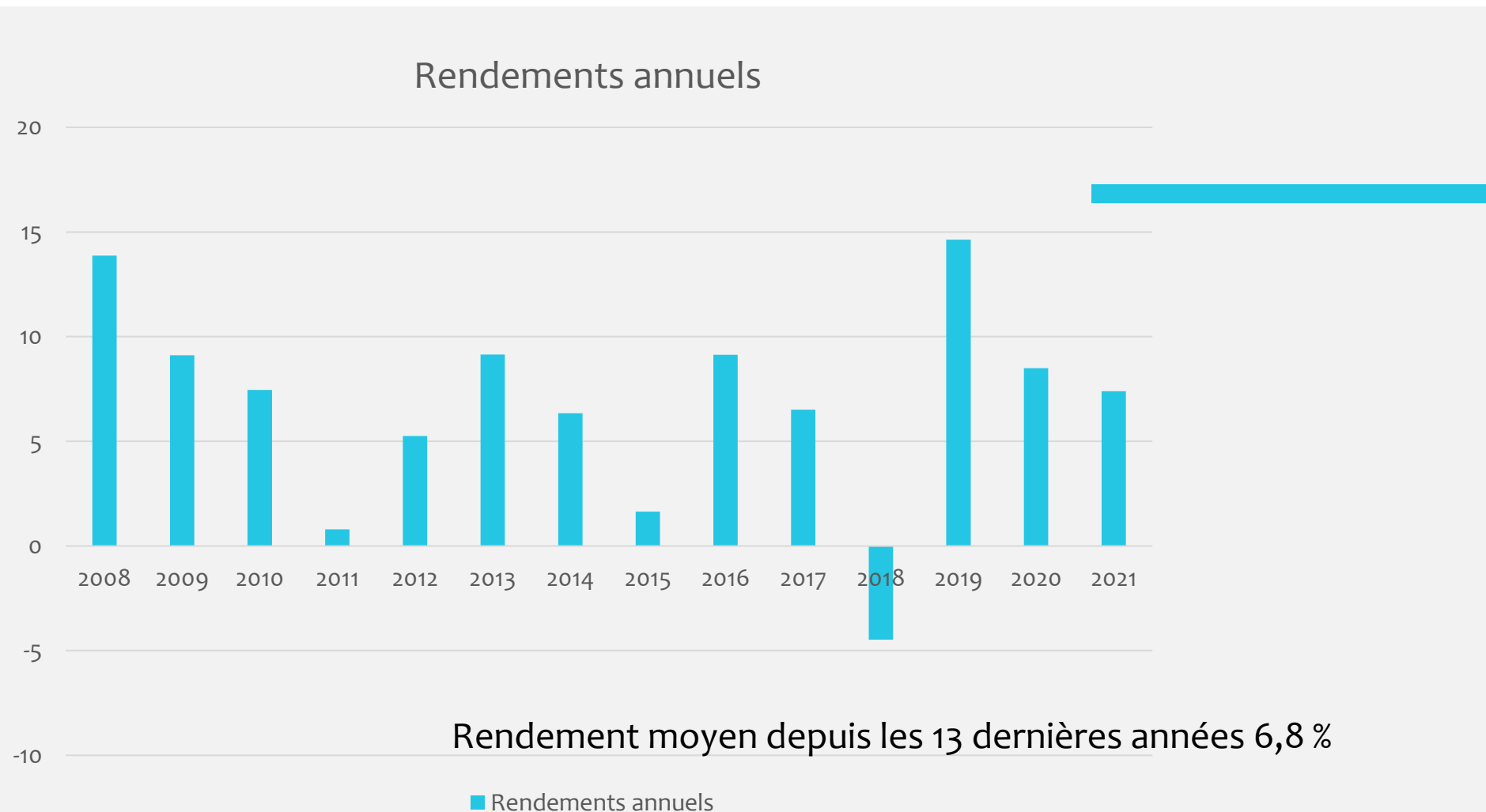


Créer un fonds philanthropique avec Philanthropie Lanaudière est l'équivalent de constituer votre fondation privée sans avoir à vous soucier de sa gestion administrative, ni à déboursier d'importants frais de démarrage et d'incorporation requis par l'Agence du revenu du Canada. Vous éviterez donc d'être confronté aux divers aléas que de telles démarches peuvent occasionner, dont d'importants échéanciers.

En confiant vos dons à Philanthropie Lanaudière, vous avez la possibilité de bâtir un fonds philanthropique sur mesure, basé sur les causes qui vous tiennent à cœur. Vous pouvez donc choisir les secteurs et les organismes de bienfaisance de votre choix, ou encore confier à la Fondation le soin de soutenir les secteurs jugés prioritaires dans notre communauté suite au respect des études du milieu.

2008	13,87
2009	9,11
2010	7,45
2011	0,79
2012	5,25
2013	9,15
2014	6,34
2015	1,64
2016	9,13
2017	6,51
2018	(4,58)
2019	14,63
2020	8,49
2021	7,39

Rendement moyen depuis 13 ans



“La valeur d’un homme tient dans sa capacité à donner et non dans sa capacité à recevoir.”

- Albert Einstein



Philanthropie Lanaudière vous guide :

Philanthropie Lanaudière vous guide dans vos projets de dons et soutien financier.

La fondation a pour mission :

- D’améliorer la qualité de vie de son milieu en créant des fonds de dotation permanents qui supportent des causes de bienfaisance ;
- D’assurer la pérennité de votre don par le maintien à long terme du capital, ce qui apporte une aide financière perpétuelle à la cause que vous désirez soutenir.

Gestion d'un don

Avec Philanthropie Lanaudière

ÉTAPE 1

Un donateur fait un don à un fonds de dotation existant ou en crée un nouveau selon ses valeurs et ses objectifs.

ÉTAPE 2

La fondation émet un reçu d'impôt au donateur.

ÉTAPE 3

La fondation effectue un placement avec le don selon sa politique de placement.

ÉTAPE 4

La fondation gère le placement et le fait fructifier.

ÉTAPE 5

La fondation remet à chaque année le revenu de placement à la cause ou l'organisme choisi par le donateur.



Différents types de don

Don planifié

Un don planifié peut prendre plusieurs formes :

Un don testamentaire, un don au moyen de l'assurance-vie, un don de valeurs mobilières...

Chacun comporte des avantages fiscaux différents.

Les dons planifiés génèrent des retombées concrètes et durables. Ils permettent aux organismes de bienfaisance de bénéficier du financement à long terme dont ils ont besoin pour dispenser les services nécessaires au maintien et au développement de la qualité de vie de leurs communautés respectives.



Don en Argent

Les dons en argent destinés à un organisme de bienfaisance accrédité sont les plus connus de tous. Le montant maximal admissible est de 75 % du revenu net de l'année. L'excédent de ce montant peut être reporté dans les déclarations de revenus des cinq années suivantes.

Les dons en argent sont les plus courants. Ils incluent les dons en espèces, par chèque, carte de crédit ou débit, mandat-poste, transfert électronique de fonds, don en ligne. Ils peuvent également être déduits régulièrement de la paye au même titre qu'une déduction à la source.

A close-up photograph of a water fountain nozzle spraying water into a pool of water, creating ripples and splashes. The background is blurred with colorful autumn leaves in shades of red, orange, and purple.

Don en Nature

Identifiez le bien bien que vous désirez donner, et vous collaborez avec une fondation communautaire pour en faire estimer la juste valeur marchande.

Un don de biens immobiliers à une fondation communautaire, à des fins de bienfaisance, peut vous aider à faire profiter la collectivité d'un important actif. Divers biens immobiliers peuvent être offerts à des fins de bienfaisance : résidences principales, résidences secondaires, immeubles locatifs, terres agricoles, terres écosensibles et terrains commerciaux, œuvres d'arts.

Don de produits d'assurance-vie



- Vous pouvez souscrire un contrat d'assurance-vie et le céder à un organisme de bienfaisance en le nommant bénéficiaire. Vous recevrez alors près de la moitié de la prime payée annuellement à titre de remboursement d'impôt. Cette façon de faire ne touche aucunement le patrimoine (biens de famille) déjà acquis, que vous souhaitez léguer à vos proches.
- Par ailleurs, il est possible de céder un contrat d'assurance-vie déjà existant. Dans ce cas, vous auriez droit à une déduction fiscale pour chaque prime payée à compter du moment où le don est effectué ou pour la valeur de rachat. Enfin, il est également possible de demeurer propriétaire d'un contrat en nommant l'organisme de bienfaisance accrédité comme bénéficiaire à votre décès. Bien que cette approche ne permette pas d'obtenir une déduction fiscale pour chaque prime payée, elle donne droit à un reçu de charité dont la limite se situe à 100 % du revenu net de l'année en cours ou de l'année précédant le décès du donateur. Ceci aura pour effet de réduire l'impôt à payer par la succession.



don testamentaire

Le don testamentaire demeure l'une des façons les plus simples et les plus accessibles de planifier un don.

Deux choix s'offrent à vous :

- le legs particulier (un montant précis ou un bien déterminé);
- le legs universel (la totalité des biens, parfois divisée entre plusieurs bénéficiaires); une clause au testament prévoit avantager une œuvre si tous les bénéficiaires meurent en même temps.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN DON TESTAMENTAIRE ?

Votre don testamentaire diminuera les impôts à payer au décès. Le don testamentaire donne droit à des crédits d'impôt non remboursables qui correspondent à près de 50 % de la valeur du don. Le liquidateur peut utiliser le reçu obtenu pour ce don jusqu'à concurrence de 100 % du revenu net de l'année du décès et de l'année précédente s'il y a un excédent.



Fiducie testamentaire

Une fiducie testamentaire permet à vos héritiers de recevoir un revenu à vie. À la suite du décès du dernier héritier, le capital sera remis à l'organisme de bienfaisance de votre choix.

Fonds de dotation en votre nom

Le fonds de dotation est un outil de financement au service de la philanthropie, grâce à la capitalisation des dons qu'il reçoit.

- Un donateur peut créer un fonds spécial dédié à une cause ou à un organisme de bienfaisance.
- Ce fonds sera conservé à perpétuité ou jusqu'à une date choisie par le créateur du fonds.
- Les revenus générés par ce fonds seront remis à l'organisme de bienfaisance sélectionné par le créateur.
- Il est possible de mettre ce fonds spécial à votre nom ou au nom d'une personne que vous désirez honorer.

Les avantages de créer un fonds avec Philanthropie Lanaudière

UN DON DE BIENFAISANCE

BIEN STRUCTURÉ

PEUT PROCURER UN AVANTAGE

À L'ORGANISME DE BIENFAISANCE ET/OU LA

CAUSE SOUTENUE ET VOUS PERMETTRE AINSI

QU'À VOTRE FAMILLE DE LAISSER

UN HÉRITAGE AUX GÉNÉRATIONS FUTUR.

- Pas de responsabilité de gestion ou d'administration;
- Simplicité, flexibilité, sécurité, pérennité ou d'une durée déterminé;
- Émission de reçu fiscal;
- Aucuns frais de démarrage;
- Nous vous aiderons à créer le fonds qui convient à vos objectifs et à votre situation financière;
- Nous prenons en charge la gestion et l'administration du fonds;
- Efficacité, impact;
- Gestion par des professionnels afin de générer des rendements concurrentiels;
- Avantages fiscaux importants et de coûts administratifs réduits;
- Compétences pour déterminer les causes porteuses qui maximiseront les retombées de votre don dans Lanaudière.

Votre convention personnalisée

Philanthropie Lanaudière vous aidera à rédiger votre convention selon vos objectifs.

Cette convention prévoit entre autres :

le nom du fonds

le montant initial du don

la manière d'y souscrire

la cause appuyée

la croissance du fonds

le mode de distribution des revenus*



*Possibilité d'être invité à participer à la distribution des montants versés annuellement à la cause qui vous tient à cœur.

IMMORTALISER UN MOMENT IMPORTANT

Célébrer une étape importante de sa vie professionnelle ou personnelle (anniversaire, diplôme, naissance, mariage) ou commémorer le décès d'un être cher.

Philanthropie Lanaudière vous permet de nommer un fonds en hommage à une personne ou pour souligner une étape de sa vie.



Merci de votre générosité

Josée Girard
Directrice générale

450-759-3377

josee.girard@philanthropie-lanaudiere.org

www.philanthropie-lanaudiere.org

